



ÉDUCATION  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE

2016



# PROJET DE LOI DE FINANCES



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



© Margot L'Hermite



© XR Pictures

**Une École exigeante, plus juste et qui soit au cœur de la République**, voici l'École que nous nous sommes engagés à refonder. Mais cette refondation de l'École, si elle ne s'appuyait pas sur un effort budgétaire conséquent et cohérent, resterait un simple slogan. Il n'en est rien.

**Cette année encore, l'éducation est le premier budget de la Nation.** Il augmente de 517 M€ par rapport à 2015.

**Ces efforts nous ont déjà permis de concrétiser la priorité donnée au premier degré** par la scolarisation des moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classes » et nous ont aidés à préparer la réforme des collèges en nous appuyant sur des personnels plus nombreux, mieux formés, mieux payés. Cette année, ce sont ainsi 11 711 nouveaux postes qui seront créés, nous rapprochant progressivement de l'objectif des 60 000 postes d'ici la fin du quinquennat.

**Chacun de ces efforts, chacune de ces réformes prend désormais en compte la nécessité absolue de réduire les inégalités de réussite scolaire.** Cela passe par une équité territoriale, que nous avons mise en œuvre par des modalités d'attribution des moyens plus justes, soucieuses de la réalité sociale de chaque territoire.

**Comment mettre l'École au cœur de la République**, si nous ne finançons pas les principales mesures du plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et si nous ne soutenons pas l'effort des collectivités locales pour le développement des activités périscolaires ?

---

**Comment rendre l'École plus juste**, si nous ne nous donnons pas les moyens d'augmenter les fonds sociaux, de payer les bourses et de financer des contrats aidés pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou des assistants d'éducation pour l'éducation prioritaire ?

**Comment préparer les élèves d'aujourd'hui aux exigences du monde de demain**, si nous ne finançons pas la transition numérique et la formation des enseignants ? C'est à chacun des ces enjeux que ce budget répond.

**Ce souci de l'avenir se prolonge dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche** dont les crédits augmentent, où des postes sont créés et où les moyens des opérateurs de recherche et de l'Agence nationale de la recherche sont préservés.

**Il se concrétise dans les investissements dédiés aux étudiants**, que ce soit par la construction de logements étudiants, les bourses ou le financement du réseau des Crous. Car sans des conditions de vie dignes de ce nom, ce sont les études que nous entravons.

**C'est ainsi que nous bâtissons une École, un enseignement et une recherche capables de répondre aux défis du présent et d'anticiper ceux de demain.**

**Parce que sa mission est essentielle, notre ministère investit sur une valeur primordiale : l'humain.** Il investit pour ses élèves et pour leurs parents, il investit pour ses personnels, et ce faisant, c'est pour l'ensemble du pays qu'il s'investit.

**Car un budget ne se réduit pas à des chiffres.** À travers eux, s'opèrent quotidiennement, pour l'ensemble de nos concitoyens, des changements conséquents. Des réalisations concrètes dessinent l'horizon d'un projet de loi de finances. C'est par lui que notre ambitieuse politique éducative trouvera les moyens de s'accomplir et de devenir réalité. Et cette action sur le réel est le sens profond de toute politique digne de ce nom.

**Najat Vallaud-Belkacem,**  
ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

**Thierry Mandon,**  
secrétaire d'État  
chargé de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## Points clés

### Un engagement : la priorité à la jeunesse

► **Des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés**

**+10 711**

emplois dans  
l'enseignement  
scolaire

**+1 000**

emplois dans  
l'enseignement  
supérieur

**+47 078**

emplois créés  
depuis 2012

Un effort de formation continue amplifié, notamment au travers du plan exceptionnel de formation au titre de la réforme du collège et du plan numérique

**72 M€**

pour la formation  
continue en 2016

**+75 %**

par rapport à 2012

Une enveloppe catégorielle permettant de reconnaître l'engagement des personnels et de revaloriser leur rémunération

**116 M€**

pour revaloriser  
les rémunérations

**+ de 400 M€**

investis depuis 2012

► **Le nouveau collège et les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée 2016**

**4 000**

postes dédiés à la  
réforme du collège  
sur les rentrées  
2016-2017

**150 M€**

pour renouveler  
les manuels scolaires

- 
- **Le plan numérique pour l'éducation** est déployé : après une phase de préfiguration dès la rentrée 2015, l'année 2016 sera la 1<sup>re</sup> année de déploiement. Ces crédits budgétaires et de financements du programme d'investissement d'avenir (Pia) seront dégagés pour permettre la mise en œuvre de ce plan qui concerne 40 % des collèges.

**192 M€**  
pour le plan  
numérique  
pour l'éducation

**40 %**  
des collèges  
concernés

## Une exigence : mieux prendre en compte les territoires et les jeunes les plus fragiles

- **L'accompagnement des territoires**
- La réforme de l'allocation des moyens permet de mieux prendre en compte la situation sociale des écoles dans l'attribution des postes.
  - L'année 2016 voit la généralisation des mesures de refondation de l'éducation prioritaire.
  - Le soutien de l'État aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé.
  - Les contrats de plan État-région (CPER) 2015-2020 prévoient une enveloppe destinée à l'immobilier universitaire, ainsi qu'à la restauration et au logement en faveur des étudiants.

**350 M€**  
pour les 1 089  
réseaux Rep  
et Rep+

**320 M€**  
pour les  
activités  
périscolaires

**1 Md€**  
pour l'immobilier  
universitaire, la  
restauration et les  
logements étudiants

---

▶ **Le soutien aux plus fragiles**

- L'accompagnement des enfants en situation de handicap est fortement soutenu.

**+350**  
postes d'AESH

**+10 000**  
contrats aidés

- L'aide aux plus défavorisés est renforcée : les bourses sont revalorisées à hauteur de l'inflation, les droits d'inscription dans les universités n'augmentent pas, les fonds sociaux augmentent de 40 %.

- La prévention du décrochage est développée.

**+4 M€**  
pour la prévention  
du décrochage

**+16 M€**  
de fonds sociaux

## Un cap : investir dans les valeurs et l'avenir de la Nation

**+165 M€** pour les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants.

Le plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République : **33 M€** seront à nouveau mobilisés en 2016.

---

Le ministère prend une part déterminante dans le plan de relance de l'apprentissage dans la fonction publique.

**2 575**

apprentis recrutés  
à la rentrée 2015

**5 800**

apprentis recrutés  
à la rentrée 2016

Les moyens de la recherche sont en augmentation. Ces moyens sont complétés par les crédits du Pia, du plan Campus et des CPER.

**+7 M€**

pour la recherche

**1,5 Md€**

pour le plan  
Campus et le Pia

Les CPER 2015-2020 prévoient une enveloppe de près de **206 M€** destinés à la recherche et à l'innovation dans les régions.

## Principaux chiffres



**88,71 Md €** de budget en 2016

**65,72 Md €**  
éducation  
nationale

**22,99 Md €**  
enseignement  
supérieur et  
recherche

**+ 5,3 Md€**  
budget  
du ministère  
depuis 2012



**- 5,2 Md€**  
dépenses de  
l'État depuis 2012



**11 711** postes créés pour l'année 2016

8 011 enseignants  
350 accompagnement du handicap  
200 santé, sociaux, administratifs  
2 150 assistants d'éducation

---

**10 711** total éducation nationale

**1 000** établissements d'enseignement supérieur

---

**11 711** total éducation nationale, enseignement  
supérieur et recherche





**1 248 169** ETP en 2016

**990 736**

éducation  
nationale

**257 433**

enseignement supérieur  
et recherche

**dont 3 438**

dans les opérateurs

**dont 249 488**

dans les opérateurs



**Crédits extrabudgétaires**

**1,5 Md€**

grâce au Pia  
et au plan Campus



**Pour rappel, à la rentrée 2015**

**12 296 400**

élèves

**2 506 890**

étudiants

# Enseignement supérieur et recherche



---

# Les principaux chiffres du budget 2016

► **Le budget 2016 prévoit :**

- un total de **23,25 Md€** pour le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit une progression de 347 M€ des autorisations d'engagement par rapport à 2015.

- **1 000 créations d'emplois supplémentaires** en faveur des établissements d'enseignement supérieur.

Les crédits dédiés à l'enseignement supérieur, soit 13,006 Md€ en autorisations d'engagement, augmentent de 305 M€ (+2,4 %) en 2016.

Les crédits alloués à la vie étudiante, soit 2,54 Md€ en autorisations d'engagement, augmentent de **36 M€** (+ 2,4 %) en 2016.

Les crédits dédiés à la recherche (**7,71 Md€**) augmentent de 6 M€ en 2016 .

## Rappel

---

**2 506 890 étudiants** à la rentrée 2015, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2014.

**4 000 postes créés** depuis 2013.

## Des moyens supplémentaires en faveur de la vie étudiante

- ▶ En 2015-2016, ce sont **667 500 étudiants** qui bénéficieront d'une bourse sur critères sociaux (BCS). Depuis trois ans, il y a eu 34 000 étudiants boursiers supplémentaires (+ 5,4 %), portant ainsi le taux de boursiers dans l'enseignement supérieur à 35 %.

La mise en œuvre progressive de la réforme des aides aux étudiants à partir de la rentrée 2013 a permis, depuis 2013, à **132 500 étudiants** de bénéficier d'une bourse d'environ 1 000 euros annuels (échelon « zéro bis »). Cela représente 87 % des anciens boursiers à taux zéro, qui étaient exonérés de droits d'inscription, mais ne percevaient auparavant aucune aide financière de l'État.

Parallèlement, **30 000 boursiers** de l'échelon 6 ont vu leur bourse majorée de plus de 16 % avec la création de l'échelon 7 (5 600 euros annuels à la rentrée 2016).

Enfin, **2 000 allocations annuelles** supplémentaires, d'un montant compris entre 4 000 € et 5 500 €, pour les étudiants en situation d'autonomie avérée, portant ainsi à 8 000 le contingent d'aides versées indépendamment des revenus des parents.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat des étudiants a été préservé avec la décision de **ne pas augmenter les droits d'inscription**, la limitation de la hausse du ticket de restaurant universitaire à 5 centimes et une **revalorisation des bourses supérieure à l'inflation (+0,1 %)**.

## Un soutien fort apporté aux établissements d'enseignement supérieur

Les dotations des établissements d'enseignement supérieur progressent encore de **165 M€** pour financer une nouvelle vague de 1 000 créations d'emplois (**65 M€**) et accompagner les établissements qui doivent faire face à une augmentation sans précédent du nombre d'étudiants (**100 M€**).

En 2016, ces postes seront répartis selon les trois objectifs suivants :

- **accompagner le dialogue contractuel (348 emplois)**, notamment en matière de regroupement et d'actions communes au niveau des sites, dans le cadre des contrats de site ;
- **améliorer le taux d'encadrement des étudiants et participer au rééquilibrage des dotations (552 emplois)** entre les universités, les écoles d'ingénieurs et les IEP en région. S'agissant des universités et écoles, ces emplois sont répartis essentiellement en fonction des résultats du modèle d'allocation des moyens aux établissements « Sympa » ;
- soutenir des **dispositifs spécifiques**, nationaux ou de site (**80 emplois**).
- Enfin, **20 emplois** sont destinés à l'enseignement supérieur agricole.

## L'investissement dans l'enseignement supérieur est soutenu

- ▶ En 2016, les capacités d'engagement du ministère sur l'immobilier universitaire vont augmenter fortement (+139 M€, soit près de +60%).

L'enveloppe annuelle du volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 passe de 120 à **151 M€** en couverture des engagements pris par l'État au moment de la signature des contrats de plan avec les régions.

En outre, **209 M€** en autorisations d'engagement sont ouverts au titre des opérations Campus financées sur crédits budgétaires.

Parallèlement, certaines dépenses diminuent du fait de la fin d'opérations programmées comme le chantier du campus de Jussieu ou la génération 2007-2013 des CPER.

Les moyens récurrents sont préservés pour la mise en sécurité des locaux universitaires (**25 M€**), les charges locatives de certains établissements essentiellement parisiens (**19,5 M€**) ou le financement de la dotation des trois universités propriétaires de leur patrimoine immobilier (**21,9 M€**).

Enfin, **330 M€** de crédits extrabudgétaires supplémentaires bénéficieront également à l'immobilier universitaire :

- 202 M€ pour les sites sélectionnés au titre de l'opération Campus, qui représente un financement supplémentaire de 1 Md€ sur 6 ans ;
- 128 M€ au titre de l'opération Plateau de Saclay (Pia).

---

► Ces crédits permettent le financement d'opérations emblématiques, à l'exemple de :

- l'opération **Campus Lorraine** avec le projet Biologie Santé d'un montant estimé à environ 67 M€ (dont 50 M€ de crédits budgétaires État) qui vise à créer un pôle d'enseignement et de recherche de dimension européenne sur le site Brabois-Santé à Nancy en rassemblant au sein du même campus l'ensemble des formations dédiées à la santé et à la biologie humaine ainsi que les laboratoires de recherche associés dont le contrat de partenariat public-privé sera signé en 2016 ;

- l'opération **Campus d'Aix-Marseille** avec le projet Quartier des Facultés à Aix, d'un coût d'investissement de 125 M€ financé sur la dotation Campus. Il se décompose en plusieurs chantiers portant sur 45 000 m<sup>2</sup> destinés à améliorer les conditions de travail et de vie de ce campus d'envergure internationale et dont la principale opération, la rénovation de la faculté de lettres, se déroulera en 2016 ;

- l'opération **Campus de Toulouse** avec le projet Pôle Agro-Biosciences A qui consiste en la construction d'un bâtiment de 1 748 m<sup>2</sup> pour l'INPT-Ensat à Auzeville, d'un coût de 6 M€. Il accueillera à la fois des formations, des laboratoires de recherche, des activités de transferts technologiques au sein d'un ensemble ouvert et convivial, permettant d'être un lieu d'échanges et de rencontres entre étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs et partenaires du monde industriel ;

---

- la réhabilitation des bâtiments de l'**IUT Jean Luthier de l'université de Tours** qui permettra une restructuration lourde et une mise aux normes énergétiques de bâtiments datant du début des années 1970 (CPER 2015-2020 - coût total de 11 M€ dont 5,5 M€ de part État).

- la création de l'**Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (Imredd)** dans le cadre de la technopôle urbaine Nice-Méridia, opération prioritaire de l'Éco-vallée sur le site de la plaine du Var à Nice (CPER 2015-2020 - coût total: 18,7 M€, dont 8,25 M€ financés par l'État).



## Les moyens dévolus à la recherche sont sanctuarisés dans le budget 2016

- ▶ Le budget 2016 prévoit un total de **7,71 Md€** dédiés à la recherche, **soit une augmentation de 6 M€**.
  - Les moyens de fonctionnement des opérateurs s'établissent à périmètre constant à **5,82 Md€** en 2016, soit une stabilisation par rapport à 2015.  
Ceci permettra, en lien avec l'engagement du Gouvernement de maintenir l'emploi scientifique et d'assurer le remplacement au Centre national de la recherche scientifique (Cnrs) de l'ensemble des départs à la retraite de chercheurs. Plus de 2 600 nouveaux chercheurs ont été recrutés dans la sphère publique depuis 2012.
  - Les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) restent stables par rapport à 2015 (**555 M€** en AE et **560 M€** en CP).
  - Enfin, les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux de la France progressent (**+7 M€**) pour tenir compte notamment de la nouvelle programmation de l'Agence spatiale européenne liée au lancement du programme Ariane 6.
- ▶ Parallèlement à cet effort, la recherche est le premier bénéficiaire du programme d'investissements d'avenir (Pia). Ainsi, ce sont près de **1,2 Md€** qui seront décaissés en 2016 au titre des actions Pia directement gérées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la sphère recherche (hors Campus et plateau de Saclay).

## Des moyens complétés par ceux du Pia

- ▶ L'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche représentent la moitié des **46,5 Md€** du programme d'investissements d'avenir (Pia) dans son ensemble (Pia 1 et Pia 2 confondus).
- ▶ Différents appels à projet se combinent pour faire émerger au sein de l'école, dans le milieu périscolaire ou à l'université, des initiatives innovantes, de très haute qualité, susceptibles d'avoir un effet d'exemplarité et/ou d'entraînement sur l'ensemble du système éducatif.
- ▶ Ainsi, à titre d'illustration, les internats d'excellence et internats de la réussite (**550 M€** versés d'ici 2020) permettent à des collégiens et lycéens – notamment de l'enseignement professionnel – qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour étudier, d'accéder à un encadrement et à un projet pédagogique adaptés susceptibles de favoriser leur réussite (18 000 places).
- ▶ Les **36 initiatives d'excellence en formations innovantes (150 M€**, soit 1 M€ par an et par projet pendant 4 à 5 ans) donnent aux universités les moyens de développer de véritables « démonstrateurs pédagogiques » qui préfigurent, pour tous les niveaux, les formations universitaires de demain par de nouveaux dispositifs, de nouvelles démarches, de nouveaux contenus et de nouvelles méthodes.
- ▶ Depuis 2011, chacune des **8 initiatives d'excellence** qui regroupent les forces d'excellence des universités, organismes de recherche et

---

grandes écoles, reçoit entre **24 M€** et **32 M€** par an pour développer ses activités de formation et de recherche en vue de rivaliser avec les meilleures universités du monde.

- ▶ Dans le cadre du nouveau programme d'investissements d'avenir, un appel à projet pour la sélection de nouvelles initiatives d'excellence (Iindex) qui parachèveront le réseau des Iindex françaises et doteront le pays de la dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde, a été lancé. Celui-ci permettra également de valoriser l'ambition de transformation et la capacité d'innovation de sites dont les forces scientifiques sont plus concentrées sur quelques thématiques d'excellence, qui pourront faire valoir ces atouts en tant qu'initiatives science-innovation-territoires-économie (I-Site). La sélection d'I-Site constitue la nouveauté de l'appel à projet du Pia 2. Elle complètera le réseau des Iindex en reconnaissant des formes d'excellence plus diversifiées. Cet appel à projet est doté de **2,1 Md€** pour les nouveaux Iindex et de **1 Md€** pour les I-Site.
- ▶ Dans leur ensemble, **les nombreuses actions du Pia apporteront, en 2016, 1,5 Md€ de financement à tous les niveaux de notre système d'éducation, de recherche et de formation.**

Les centaines de projets financés constituent une base exceptionnelle d'expérimentations susceptibles de nourrir la transformation des politiques publiques en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de formation tout au long de la vie.

Enfin, le Président de la République a annoncé le 17 septembre 2015 à Saclay le lancement en 2016 d'un **Pia 3** doté d'un montant de **10 Md€**, dont une partie bénéficiera à l'enseignement supérieur et à la recherche.

**#PLF2016**  
**education.gouv.fr**  
**enseignementsup-recherche.gouv.fr**

Contact presse :  
01 55 55 30 10  
spresse@education.gouv.fr

